

Madame MULLER,

Vous m'avez interpellé au sujet de l'abaissement de la vitesse autorisée à 110km/h sur autoroute.

Comme moi, vous êtes soucieuse de l'impact environnemental des déplacements qui rythment notre quotidien. En tant que membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, je me réjouis des mesures annoncées par la Ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher.

Ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des dépenses énergétiques de tous les français. Le plan de sobriété s'articule autour de gestes concrets et comprend à la fois des petites actions individuelles mais aussi des transitions plus larges et que nous devons mener tous ensemble.

Le secteur des transports représente 32% de nos consommations finales d'énergie. Il convient de favoriser les mobilités actives et les transports en commun. Un soutien spécifique sera accordé aux opérateurs de covoiturage, pour chaque nouveau client démarrant une activité de covoiturage, sur la longue distance, d'une part, et sur les trajets quotidiens, d'autre part. Cela leur permettra de déployer des moyens incitatifs pour favoriser l'action de covoiturer.

Dans le cadre d'un plan d'action global qui sera prochainement annoncé par le ministre chargé des Transports, une aide renforcée au covoiturage sera mise en place à partir du 1er janvier 2023 afin d'encourager le changement d'habitudes vers ce mode partagé, sobre et économe.

L'Etat se doit aussi d'être exemplaire à travers les agents du service public. Aussi, nous limitons la vitesse des véhicules de services pour les trajets professionnels à 110km/h. Les agents employant leur véhicule de service devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130km/h sur autoroute et à 100km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cette mesure permet un gain de 20 % de carburant sur les trajets non urgents. Il s'agit de seulement quelques minutes supplémentaires par trajet. Le temps additionnel à la réalisation des trajets, inclus dans le temps de travail.

En parallèle, le déploiement de formations à l'écoconduite sera fortement accéléré, au service de l'ensemble des agents publics volontaires, pour les aider à adopter une conduite plus sobre, pour leurs trajets professionnels comme personnels.

Retrouvez toutes ces mesures à l'adresse suivante :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dp-plan-sobriete.pdf>

Veuillez agréer, Madame MULLER, mes salutations distinguées,

Philippe GUILLEMARD

Député de Meurthe-et-Moselle